

Trouver votre député

Pour identifier votre député et le nom de votre circonscription (également appelée « circonscription électorale »), munissez-vous de votre code postal et rendez-vous à l'adresse suivante : <https://www.ourcommons.ca/members/fr>.

Une fois que vous avez trouvé votre député, cliquez sur son profil et sélectionnez le bouton « Contact » pour voir son adresse courriel et les coordonnées de son bureau. Si vous préférez envoyer un courrier postal, vous pouvez l'adresser soit à son bureau de circonscription, soit à son bureau d'Ottawa.

Modèle de lettre pour les membres de la communauté

Objet : Protection des services postaux à [insérer le nom de votre communauté]

Cher député [insérer le nom de famille],

Je vous écris en tant que résident de [insérer votre ville/communauté] pour vous faire part de mes préoccupations concernant la récente annonce du gouvernement fédéral au sujet de la fermeture potentielle des bureaux de poste ruraux.

Notre bureau de poste local est plus qu'un simple endroit pour récupérer le courrier, c'est un service essentiel qui relie les personnes, les entreprises et le gouvernement. Dans les régions rurales et éloignées, les bureaux de poste aident les résidents à accéder aux médicaments, à la correspondance gouvernementale et aux biens essentiels, ce qui maintient nos communautés connectées sur les plans social et économique. La fermeture de ces bureaux aurait de graves conséquences pour de nombreuses personnes qui en dépendent au quotidien.

Dans notre cas, le [insérer le nom du bureau de poste] dessert une communauté qui est [sélectionner selon le cas : située sur une île / à plus de 20 km du bureau de poste offrant tous les services le plus proche]. La perte de ce bureau aurait un impact significatif sur l'accès aux services essentiels pour les résidents qui sont déjà confrontés à des obstacles liés à la géographie et aux infrastructures.

À ce jour, aucune analyse publique des coûts ou des répercussions n'a été publiée pour justifier la décision de fermer des bureaux de poste ruraux. Le véritable coût serait la perte d'accessibilité, de connexion et, dans certains cas, de moyens de subsistance locaux, un coût que des communautés comme la nôtre ne peuvent se permettre de supporter.

Il n'y a pas non plus eu de consultation significative avec le public, ce qui signifie que les voix des Canadiens des régions rurales et éloignées sont laissées de côté dans les décisions clés qui les concernent le plus.

Je vous demande, en tant que député, de plaider pour les mesures suivantes :

- Une consultation publique transparente avant toute fermeture, y compris une évaluation des répercussions sur les aînés, les résidents à faible revenu et les communautés rurales, éloignées et autochtones où les services postaux sont essentiels à la vie quotidienne ;
- Une prolongation du délai de 45 jours proposé par le gouvernement pour lever le moratoire sur les fermetures à au moins 100 jours, afin de garantir qu'une consultation significative puisse avoir lieu et que le moratoire actuel reste en vigueur pendant cette période ;
- Un niveau minimum garanti de services postaux pour toutes les zones rurales et éloignées, couvrant les heures d'ouverture, les services de colis et les transactions financières, et le recours à des solutions comme des centres communautaires ou des unités mobiles si nécessaire ;
- La protection des emplois des maîtres de poste et adjoints locaux, en reconnaissant le rôle essentiel qu'ils jouent pour assurer l'accès et le lien communautaires.

En tant que résident de votre circonscription, je vous exhorte à faire en sorte que la voix des Canadiens ruraux soit entendue et que les services postaux essentiels restent accessibles à [insérez le nom de votre communauté].

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette question. Je vous serais reconnaissant de me faire part de votre position et les mesures que vous comptez prendre pour aider à protéger les services postaux de notre communauté.